



Désistement opposition ordonnance pénale, audience maintenue ?

Par **Pouwette**, le **25/09/2018** à **20:19**

Bonjour,

Afin de gagner du temps afin de passer un stage de récupération de points, j'ai successivement fait opposition à l'ordonnance pénale puis je me suis désisté. Dois-je me présenter à l'audience de la semaine prochaine pour dire que finalement j'accepte l'ordonnance pénale ? Où la lettre recommandée suffit à annuler l'audience ?

Merci de vos réponses

Par **Maitre SEBAN**, le **02/10/2018** à **17:50**

Bonjour,

Par mesure de précaution, je vous conseille de vous rendre à cette audience.

Cdt,

Me SEBAN, Avocat à la Cour

<http://www.maitreseban.fr>
[avocat permis de conduire](#)